



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT**

**AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 538-2025**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 4 mars 2025 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

**RÈGLEMENT N° 538-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
N° 512-2022 RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR APPORTER UN SOUTIEN  
À LA RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT EN  
PARTICULIER AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 17<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX  
MILLE VINGT-CINQ.**

---

**ANNE-MARIE DION**

Directrice générale et greffière-trésorière